



BANQUE des
TERRITOIRES



Caisse
des Dépôts
GROUPE

**INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**

Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

**LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ONT-
ELLES LES MOYENS D'INVESTIR DANS LA
TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET
ÉNERGÉTIQUE ?**

20 JUIN 2023

Les intervenants

Sylvie Escande- Vilbois Directrice de projet, responsable de la Mission performance, DGALN

Julie Hosdez, DGA, Communauté d'Epinal

Sébastien Illouz Responsable du pôle Efficacité Energétique des Bâtiments, Banque des Territoires

Pierre Laurent, Directeur du développement / Direction des prêts Banque des Territoires

Jérémy Lépolard, Responsable territorial économie mixte Banque des Territoires

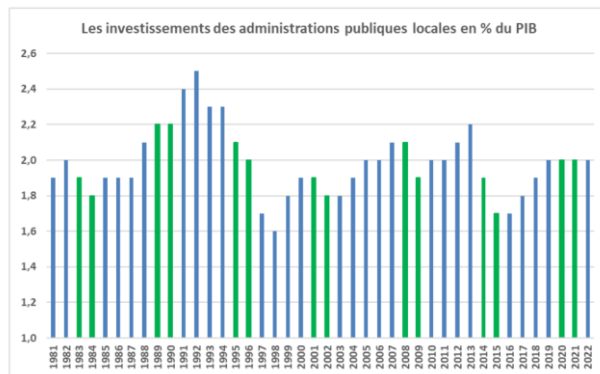
Laurent Troglic, président de la communauté du Bassin de Pompey



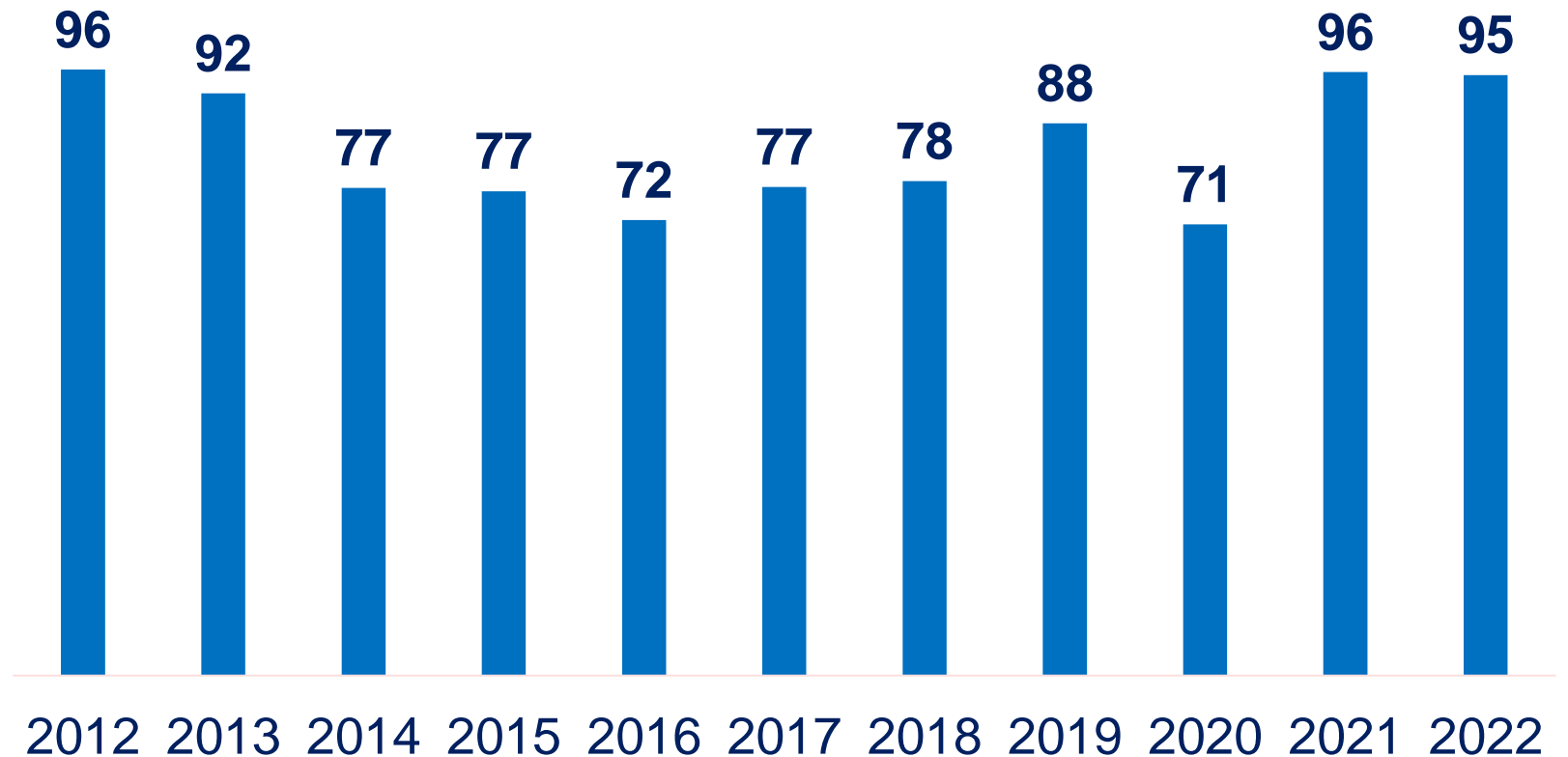
Séquence I : Commande publique, premières tendances

Résultats du **Baromètre de la commande
publique**
Banque des Territoires / Intercommunalités de
France

- **En 2022, la CP retrouve en valeur* tout juste son niveau de 2012** * euros courants
- **Après deux épisodes de baisse**

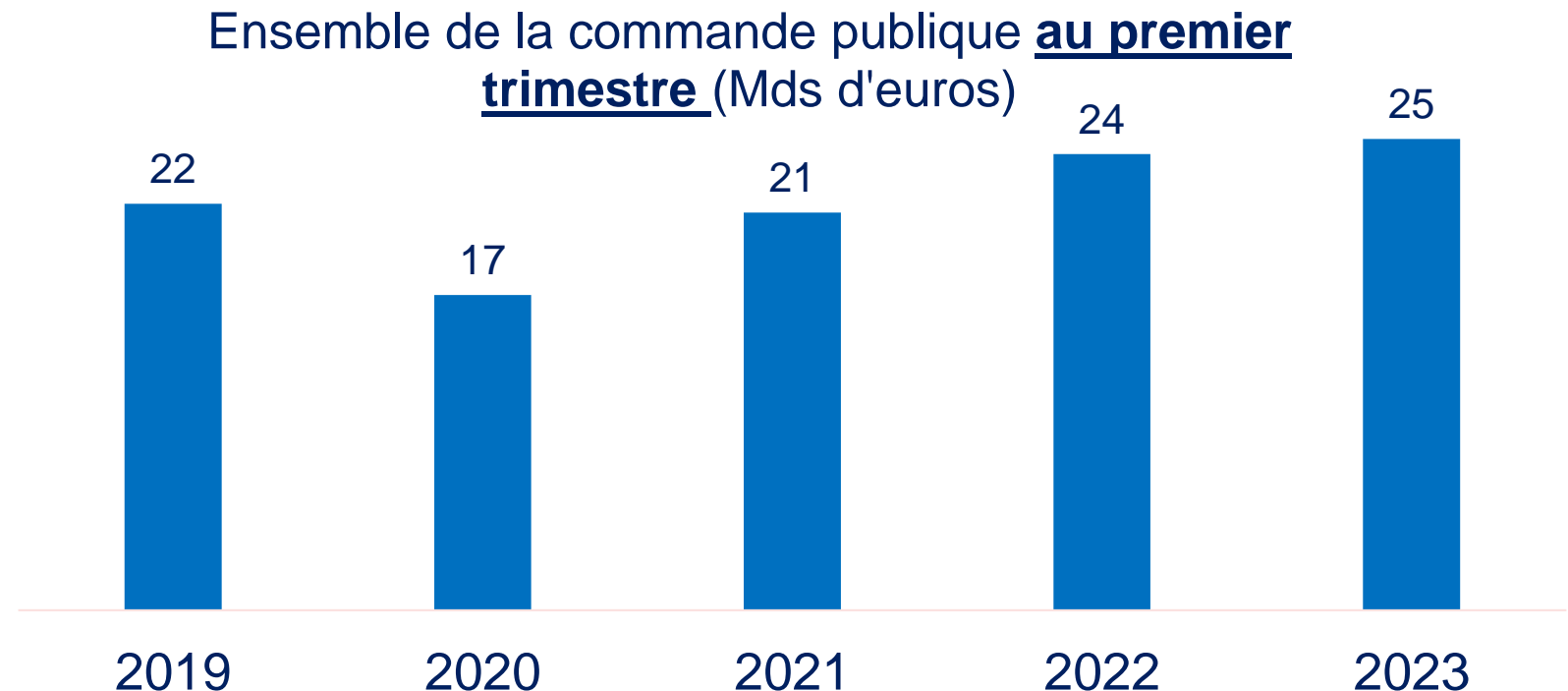


Ensemble de la commande publique en Mds d'euros courants - 2012 / 2022

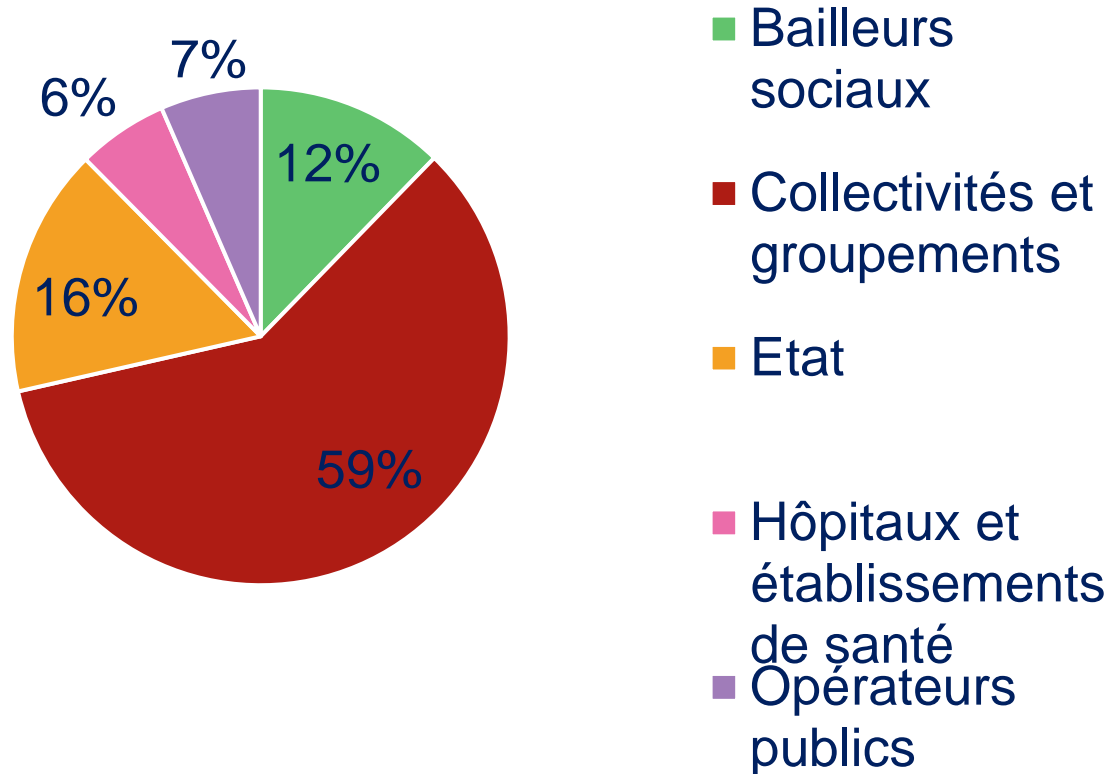


- **Légère progression en volume de la CP au premier trimestre 2023 (hors inflation)**
- **+ 3,3 % (+ 14,7 % en 2022)**
- **Mais stagnation du nb d'appels d'offre**

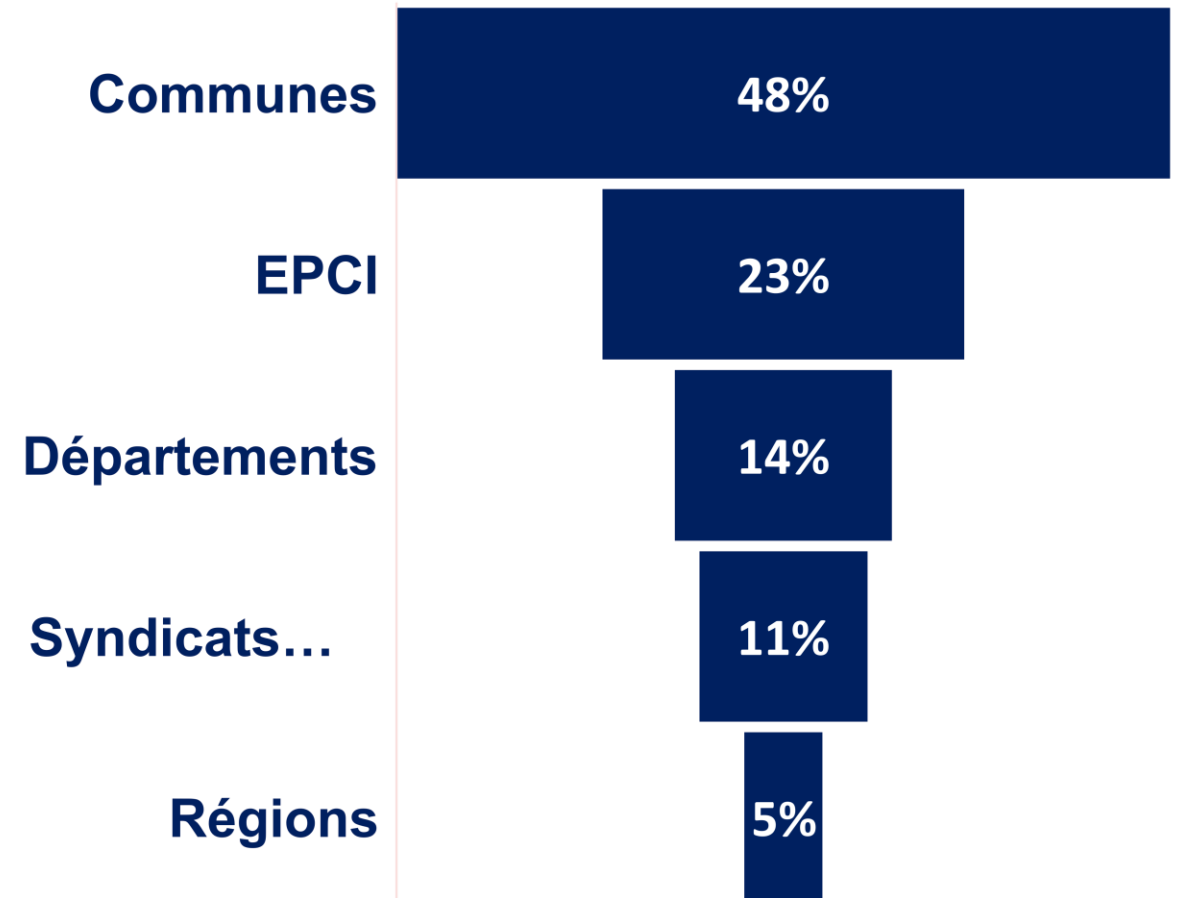
→ **Progression de la valeur moyenne des marchés**



LES CATÉGORIES D'ACHETEURS




LA CP DES COLLECTIVITÉS LOCALES





**Réactions de Laurent
Troglic, président de la
communauté du Bassin de
Pompey**

- . Quels sont les projets à engager prioritairement pour franchir le cap de la TEE dans son territoire ?**
- . Quelles traductions dans le budget 2023 et à moyen terme ?**



SEQUENCE 2 : les moyens des collectivités pour accélérer la transformation écologique et énergétique ?

→ LE FONDS VERT

Sylvie Escande-Vilbois Directrice de projet, responsable de la Mission performance, DGALN

Le fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires

Un démarrage très rapide et une dynamique continue qui révèlent une attente forte des acteurs territoriaux

2 mds€ pour 2023 et une pérennisation annoncée par la Première ministre pour 2024

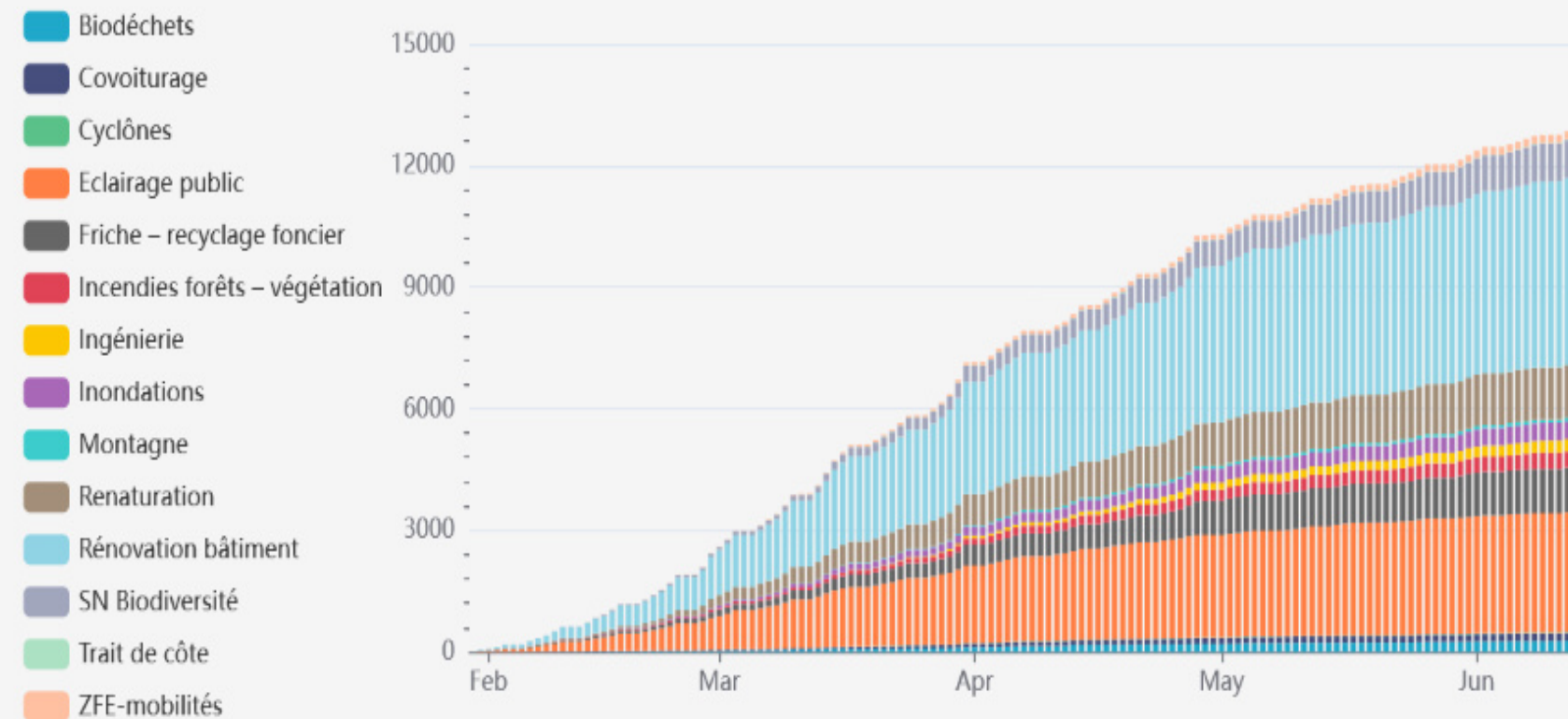
Près de 13 000 dossiers ont été déposés représentant un montant d'aide demandée de 4,3 Md€ pour des projets totalisant 18,1 Md€ de dépenses. 2 800 dossiers acceptés, 3000 en cours d'instruction

2/3 des dossiers déposés concernent une commune de moins de 10 000 habitants. 1/4 concerne les communes de moins de 1 000 habitants. 751 dossiers déposés par des Communautés de commune, 497 déposés par des communautés d'agglomération, 256 par des métropoles, 73 par des communautés urbaines, plus d'un millier par des syndicats mixtes ; 1/3 des projets inscrits dans un CRTE

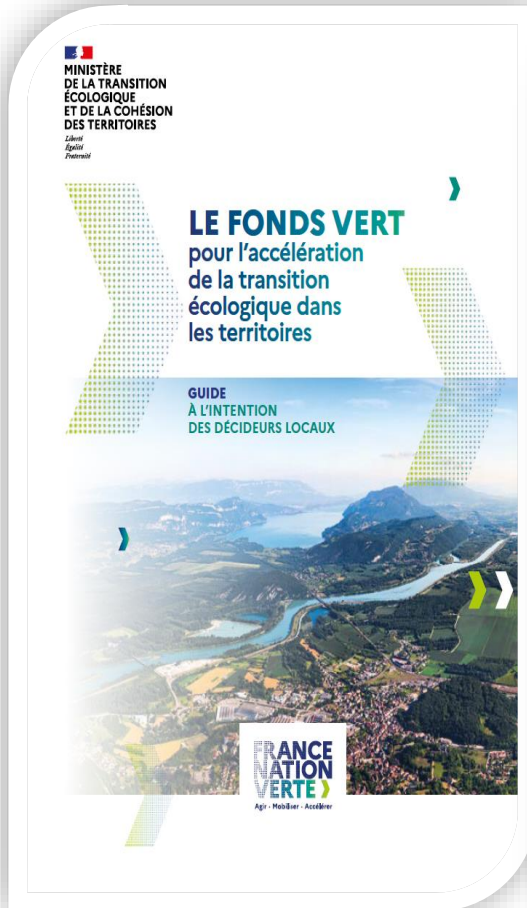
14 portes d'entrée pour le fonds vert pour atteindre les grands objectifs de la transition écologique

-  Réduction de 40 % des émissions de CO₂ des bâtiments tertiaires en 2030
-  10 % des espaces naturels en protection forte
-  Neutralité carbone à horizon 2050, réduction de nos émissions de GES en 2030 de 55 % au niveau européen /1990
-  Division par deux du rythme d'artificialisation des sols à horizon 2031
-  Moins de 50 % de déchets non dangereux non inertes en 2025 et seulement 10 % des déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030
-  Prévention des risques liés au changement climatique et adaptation des territoires
-  Résorption des points noirs de la trame verte et bleue

Evolution du nombre de dossiers cumulé par démarche



Un accompagnement des collectivités dans leurs démarches de transition



Réseau de correspondants locaux « Fonds vert » dans les services déconcentrés de l'Etat pour appuyer les collectivités dans leurs projets au service de la transition écologique

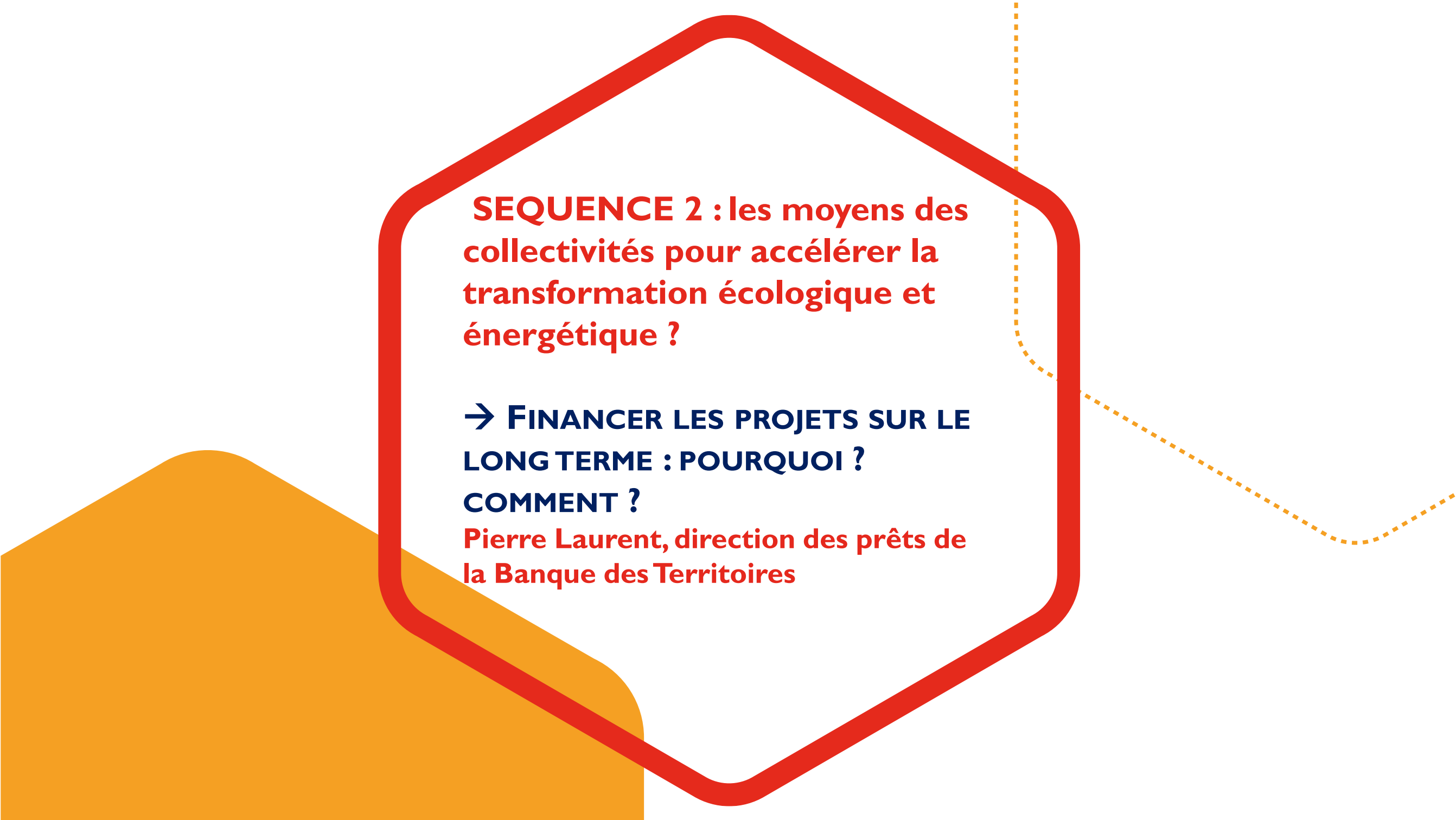
Guide à l'attention des décideurs locaux et 14 cahiers d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs

Une plateforme à votre service Aides-territoires

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/blog/accedez-a-la-foire-aux-questions-officielle-du-fon/>

Un site web pour les porteurs de projet et le grand public :

www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert



SEQUENCE 2 : les moyens des collectivités pour accélérer la transformation écologique et énergétique ?

→ FINANCER LES PROJETS SUR LE LONG TERME : POURQUOI ? COMMENT ?

Pierre Laurent, direction des prêts de la Banque des Territoires

Une ressource spécifique : l'épargne des Français

ÉPARGNE DES FRANÇAIS
 590 Md€ d'encours guichet * en mai 2023

**CENTRALISATION ET
 GESTION DES FONDS**
 354 Md€ centralisés à la CDC

**TRANSFORMATION DE
 L'ÉPARGNE À VUE EN PRÊTS À
 LONG TERME**

Emplois d'intérêt général identifiés par l'État,
 tout particulièrement le logement social



* Encours guichet y compris capitalisation

Nos principes d'intervention

Des prêts pour des projets d'intérêt général

Accompagner les **politiques publiques**
conduites par l'Etat et les Collectivités
(accélérer, relancer)

Générer des **externalités positives**
sur le plan social et environnemental
(et les mesurer : taxonomie
européenne)

Intervenir **en carence de marché** hors
champ concurrentiel (crises financières,
durées très longues...)

Soutenir **l'intérêt général** au
service du développement des
territoires



Le bilan du Fonds d'épargne : une tarification singulière

Une politique de tarification unique, pour un type de prêt donné, quel que soit l'emprunteur

Tarification des prêts variable en fonction du caractère social des biens financés et adaptée à leurs spécificités

Taux des prêts indépendant des durées offertes (sauf taux fixe)

Des prêts octroyés sur du très long terme

Critères TEE : quels objectifs ?



RÉNOVER
des bâtiments
énergétiques



PRODUIRE, STOCKER
et **DISTRIBUER** des énergies
renouvelables



PRIVILÉGIER
la mobilité douce
et décarbonée



PRÉSERVER
la biodiversité et l'adaptation
au changement climatique



PRÉSERVER
l'environnement
et lutter contre la pollution



FAVORISER
des circuits courts
et la transition alimentaire

Offres de prêts dédiées au Secteur Public Local

Aménagement et foncier

Gaïa (TLA + 0,60%)

Acquisition foncière
 et travaux

Gaïa Territorial (TLA + 0,60%)

Résorption friches
 et relocalisation d'actifs industriels

Géographie prioritaire

PRU AM/ACV/PVD (TLA + 0,60%)

Renouvellement urbain
 en géographie prioritaire

PPU (TLA + 0,80%)

Projet urbain
 en quartier veille active

Copropriétés dégradées

PCD (TLA + 0,60%)

Requalification des copropriétés dégradées

Opérations de commandes publiques

Investissement public (TLA + 1,30%)

PSPL

Investissement de long terme,
 Tourisme

Cohésion sociale et territoriale (TLA + 0,60%)

Edu Prêt

Construction et rénovation de
 bâtiments éducatifs

Relance Santé

Secteur sanitaire

PSPL

Ouvrages d'art, catastrophe naturelle

Transformation écologique (TLA + 0,40%)

Aqua Prêt

Infra. d'eau, d'assainis. et GEMAPI

Mobi Prêt

Mobilités décarbonées du quotidien

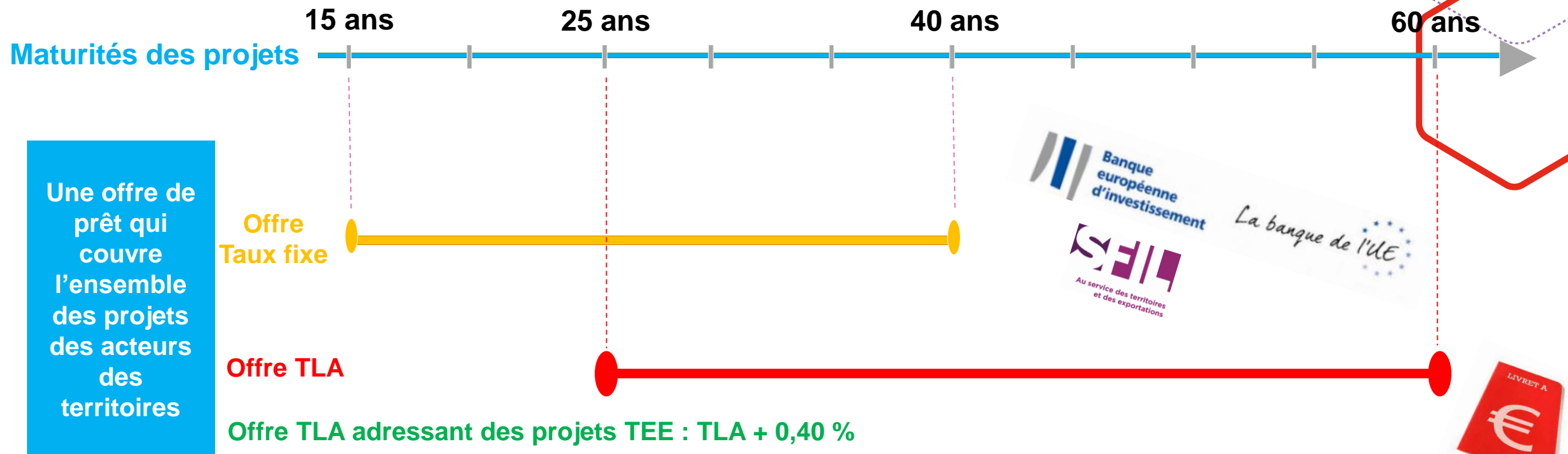
GPI AmbRE/Intracting

Rénovation énergétique

Relance Verte

ENR, biodiv., déchets, bât. passif

Une offre large en termes de maturités et d'index



Une offre de prêt qui couvre l'ensemble des projets des acteurs des territoires



BANQUE des
TERRITOIRES



De nouveaux modes de financement de l'efficacité énergétique : l'intracring

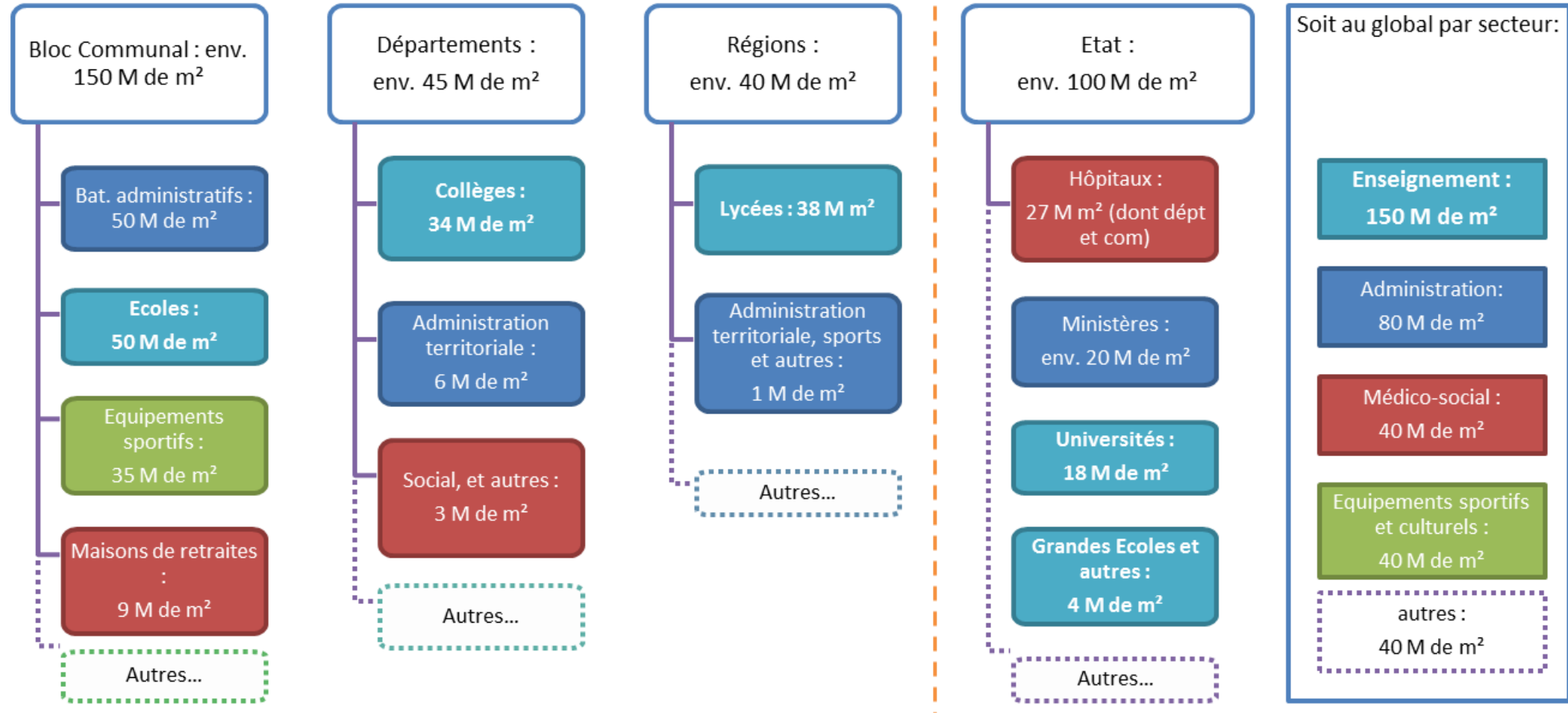
Hub des Territoires

Sébastien Illouz
responsable du **pôle Efficacité Energétique / DITEEC**

20 juin 2023

Le tertiaire public, un patrimoine de 350 M de m²

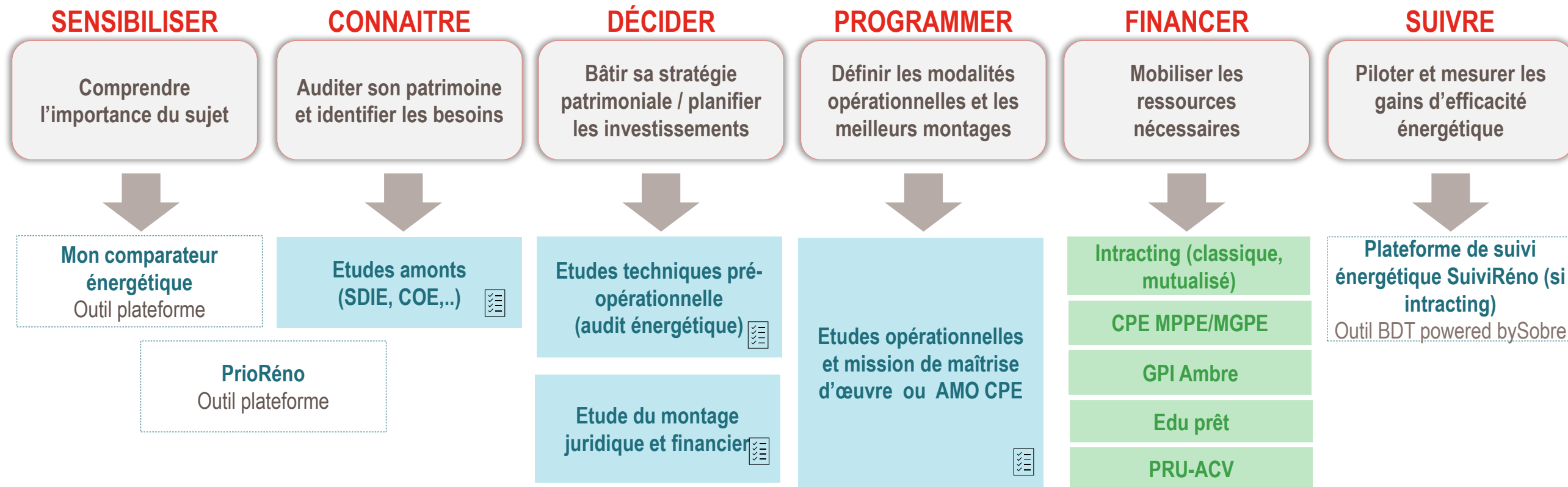
Environ 350 millions de m² dont **250 millions m²** pour les Collectivités Territoriales



L'intracring s'inscrit dans un parcours clients proposé par la Banque des Territoires

Un parcours qui couvre chaque étape du processus de rénovation

Les grandes étapes



□ Outils BDT □ Ingénierie □ Financement

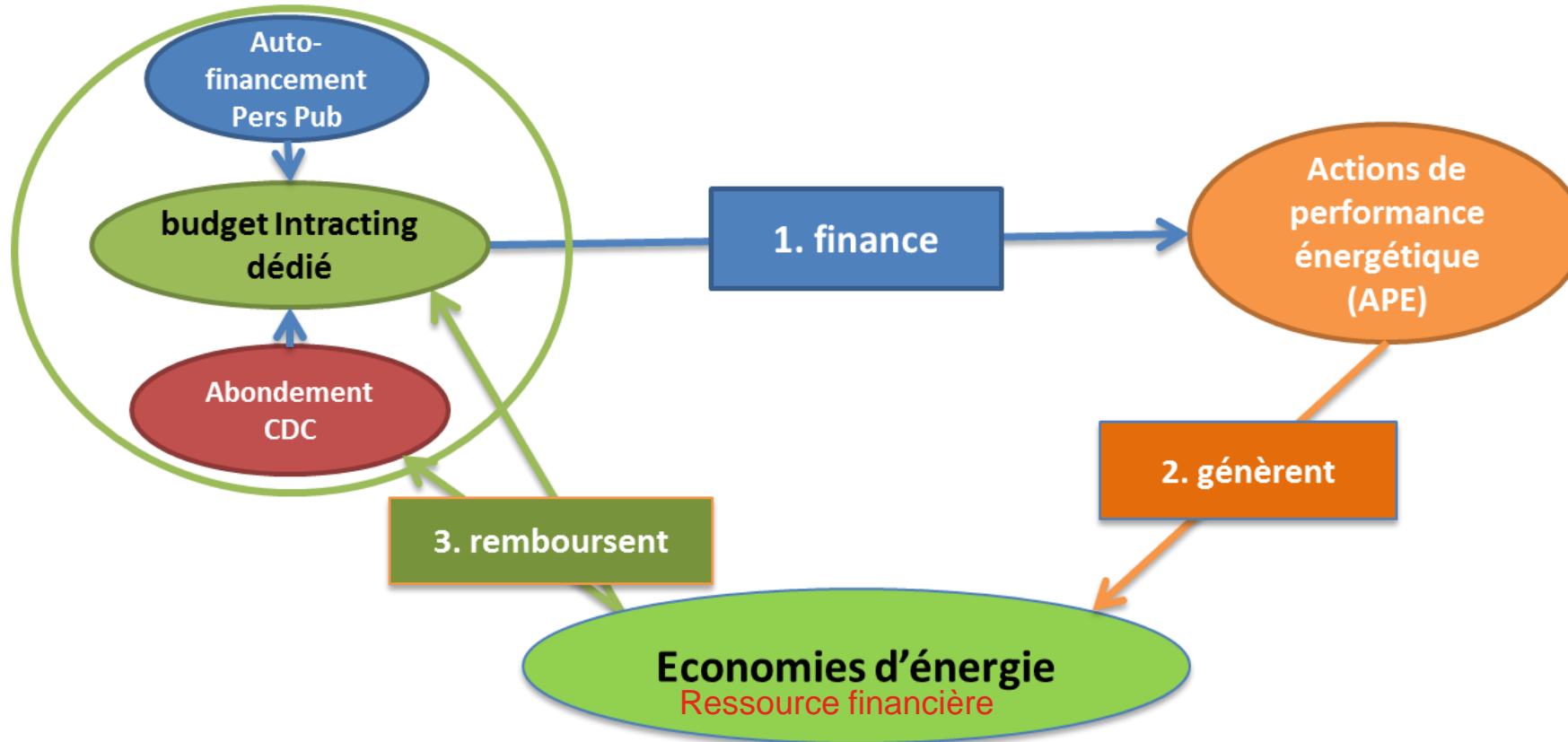
☰ Cahier des charges type disponible

Espace dédié de la plateforme :

<https://www.banquedesterritoires.fr/renovation-energetique-des-batiments-publics>

Le dispositif Intracting « classique »

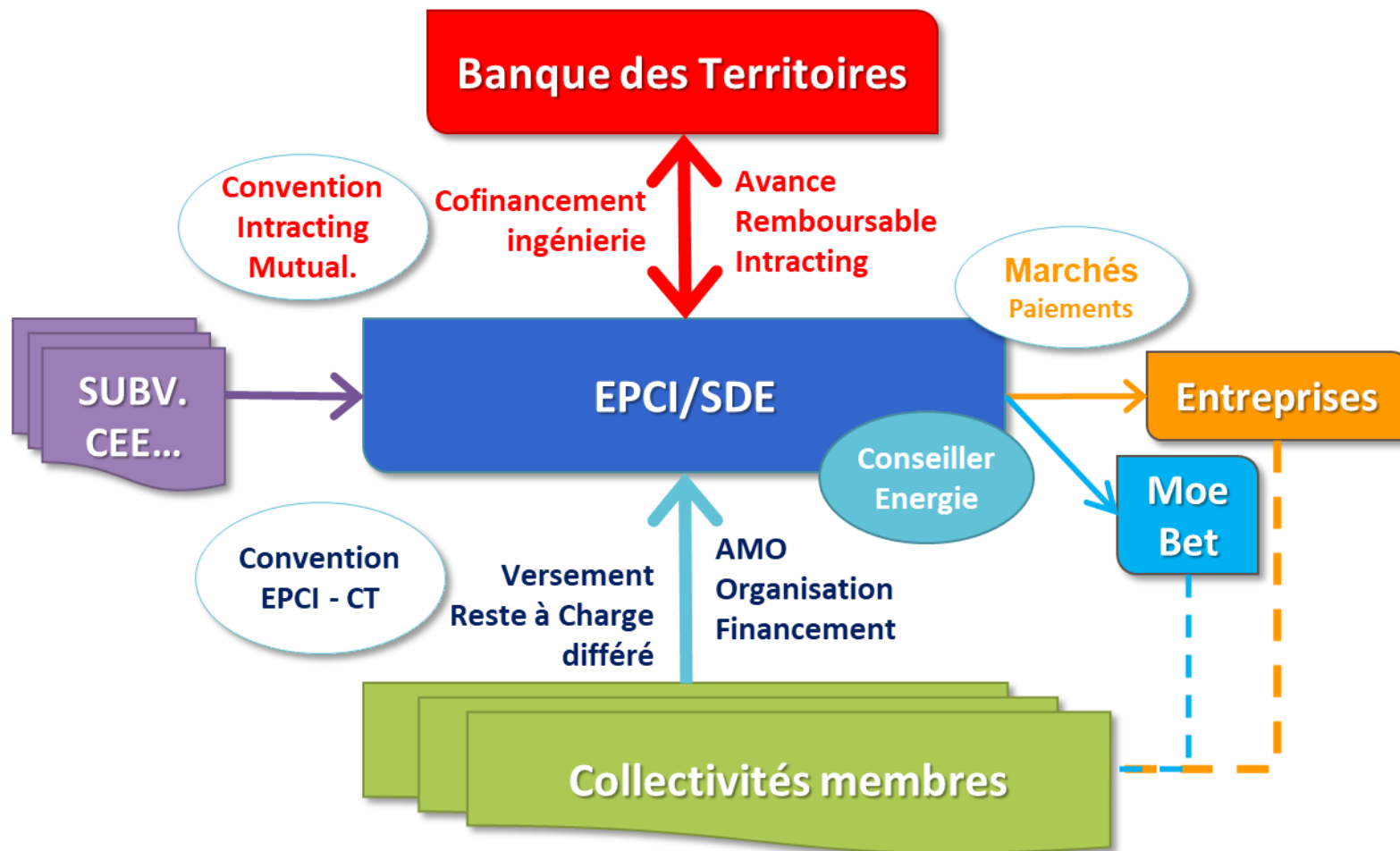
Mono-bénéficiaire



Retrouvez toutes les informations sur le site de la BDT: <https://www.banquedesterritoires.fr/investissement-dans-la-renovation-des-batiments-dispositif-intracting>

Le dispositif Intracting « mutualisé »

Schéma contractuel



L'EPCI ou le SDE :

- Conventionne avec la CDC,
- Conventionne avec ses membres,
- Organise les travaux pour le compte de ses membres,
- Supervise le budget d'actions,
- Supervise les économies des communes dédiées au remboursement de l'avance,

Le conseiller en énergie :

- Pilote les actions,
- Evalue et suit les économies,

Les communes membres :

- Remboursent leur quote-part de l'avance,
- Améliorent leur autofinancement grâce aux économies.

Bilan 2022 sur les opérations d'intracring

Une année 2022 qui confirme l'intérêt croissant des collectivités pour le dispositif au fil des années

Bilan 2022 en chiffres :

Année	montant d'investissement
2019	6M€
2020	1,3M€
2021	32M€
2022	290M€
Total général	329M€



91 projets engagés



292M€ de financement, dont 200M€ pour des projets d'éclairage public,



1,14 million de m² de bâtiments publics bénéficiaires (dont 128 bâtiments scolaires),



512 K points d'éclairage public remplacés



221 GWh économisés par an (l'équivalent de la consommation de 46 000 foyers¹)

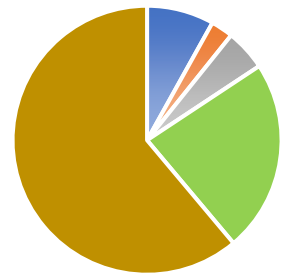


23 KtCO₂ évités par an (l'équivalent de l'empreinte carbone de 2 500 habitants²)

1: Consommation par foyer de 4792KWh/an- Etude Enertech / RTE : ADEME 2021

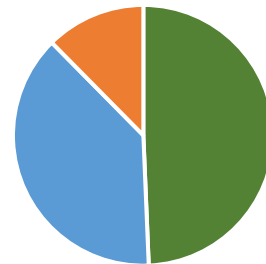
2 : Empreinte carbone en France par habitant de 8,9 TeqCO₂ - Etude MTES 2022

Décomposition du portefeuille des opérations engagées en montant



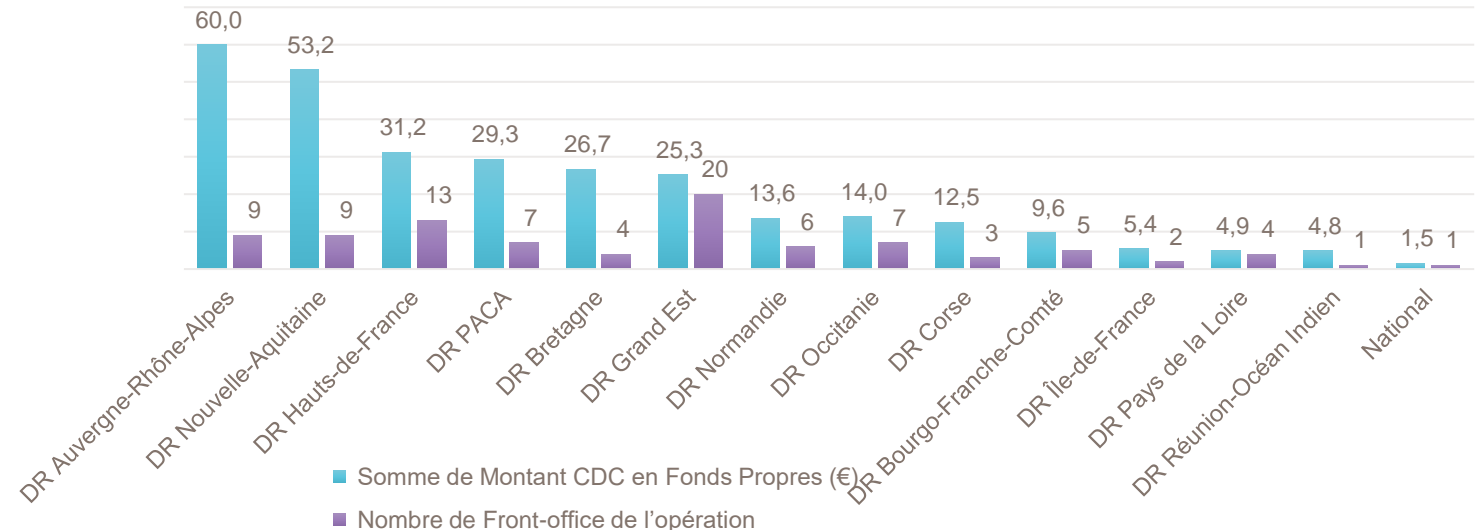
- Ecoles, collèges, Lycées
- Enseignement supérieur
- Hospitalier
- Autres batiments publics
- Eclairage public

Formes d'intracring engagées en montant

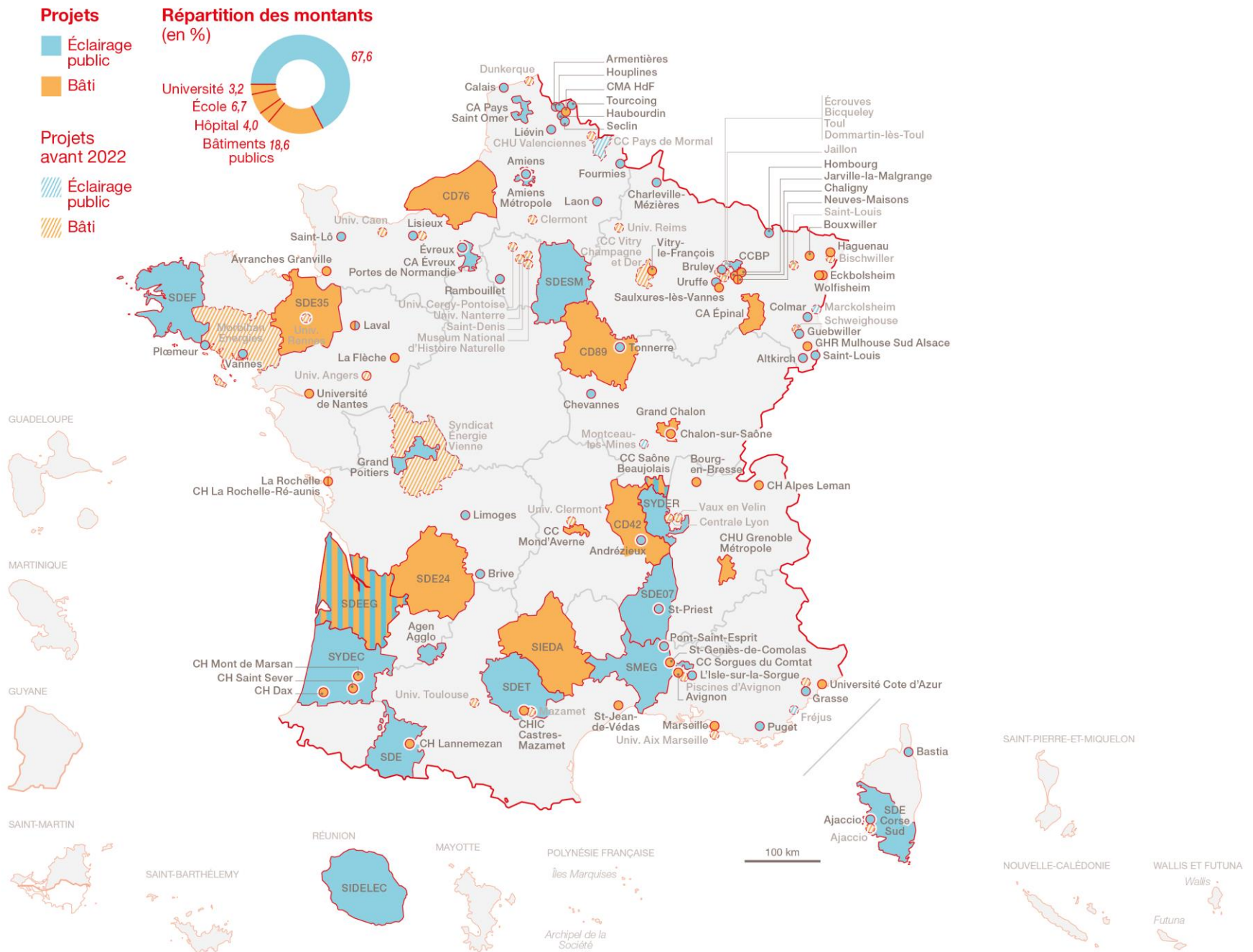


- classique
- mutualisé
- sécurisé

Projets intracring 2022 – détail par Direction Régionale

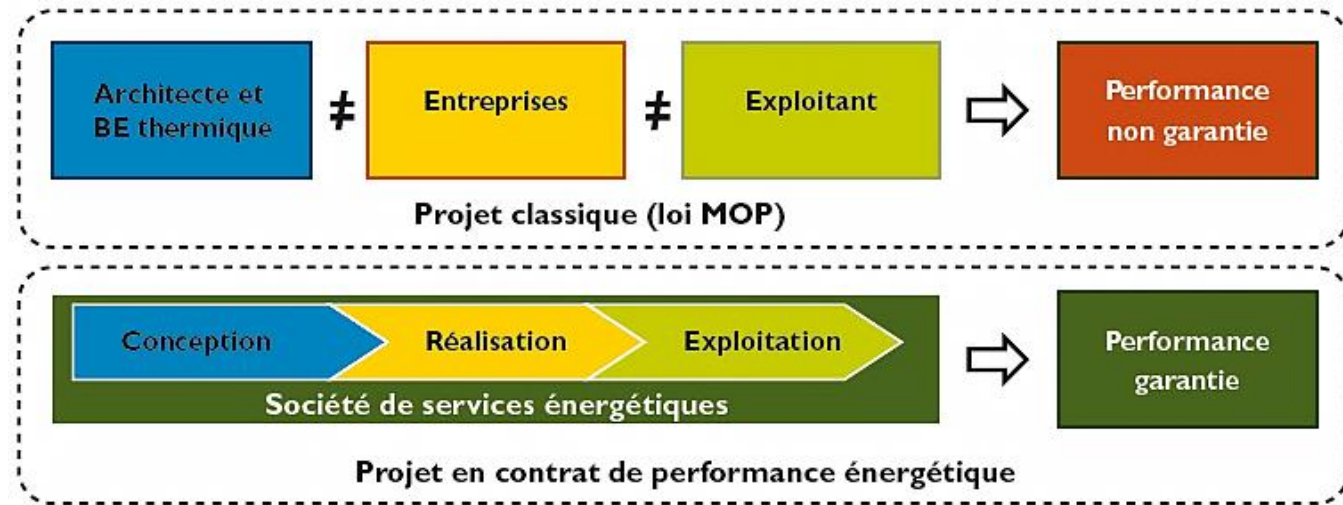


Engagements intracting à l'échelle nationale depuis 2015



Pour aller plus loin : Les Contrats de performance Energétique à paiement différé

Nouvelle disposition introduite par la loi du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique



Le texte en 3 points :

- A titre expérimental, pour une durée de cinq ans, la loi permet de réaliser des Contrats de Performance Energétique sous forme de Marché Global de Performance Energétique avec paiement différé et donc de rembourser les investissements au fur et à mesure des économies d'énergie couverte par la garantie de performance énergétique (garantie en volume).
- Le dispositif, contrairement au Marché de Partenariat de Performance Energétique, ne transfère pas la maîtrise d'ouvrage de l'opération au co-contractant.
- Le texte permet de mutualiser les opérations de rénovation énergétique, par exemple par un syndicat d'énergie ou un EPCI pour le compte de ses communes membres.

La Banque des Territoires souhaite accompagner le déploiement de cette politique publique et sa forme mutualisée :

- en co-finançant les études préalables avec les Syndicats d'Energie et EPCI qui souhaiteraient opérer une telle démarche.
- en proposant, si l'opération s'y prête et sous réserve d'autorisation, de prendre part à son financement (en fonds propres et prêt)



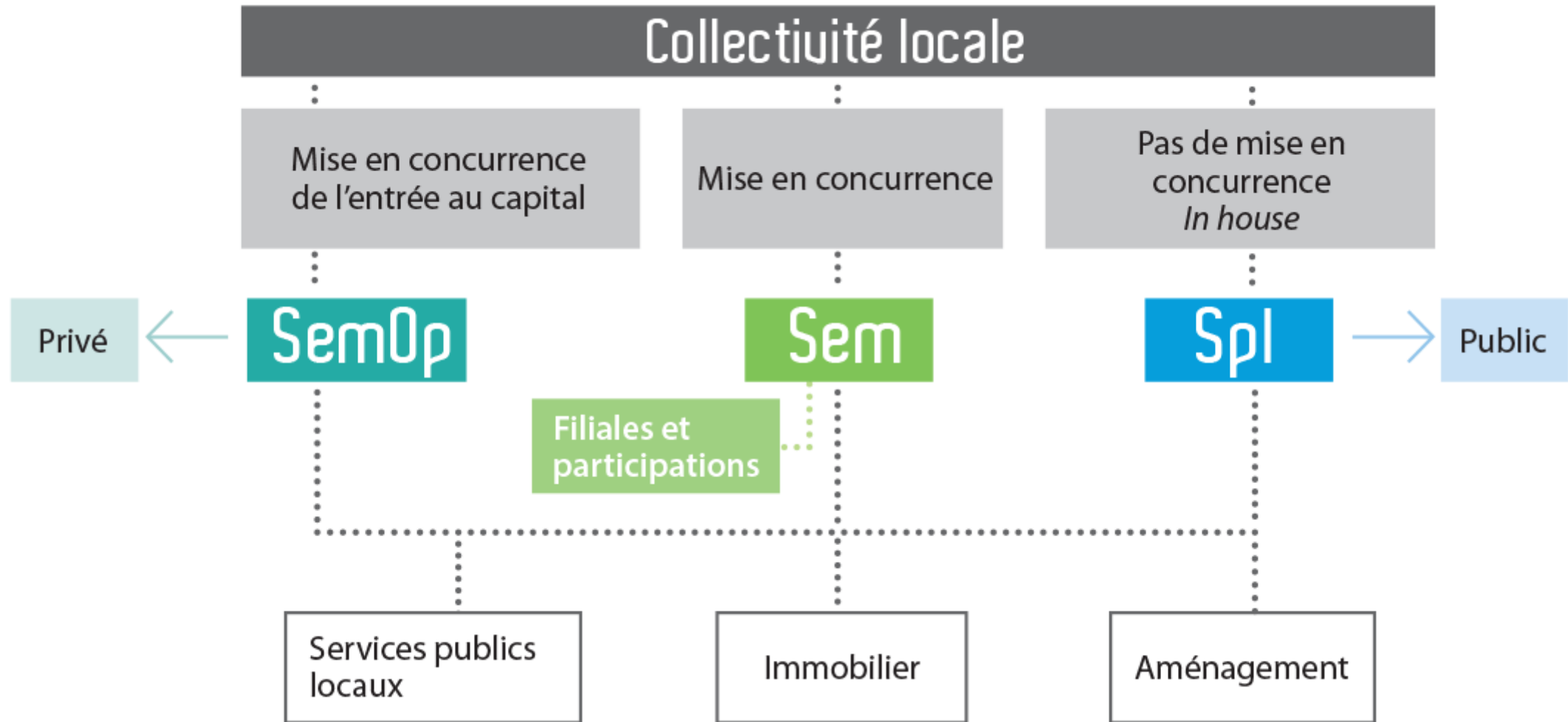
**Témoignage de
Julie Hosdez
DGA, Communauté
d'agglomération d'Epinal**



**Jérémy Lépolard, Responsable
territorial économie mixte
Banque des Territoires**

**Le financement des projets via
l'économie mixte**

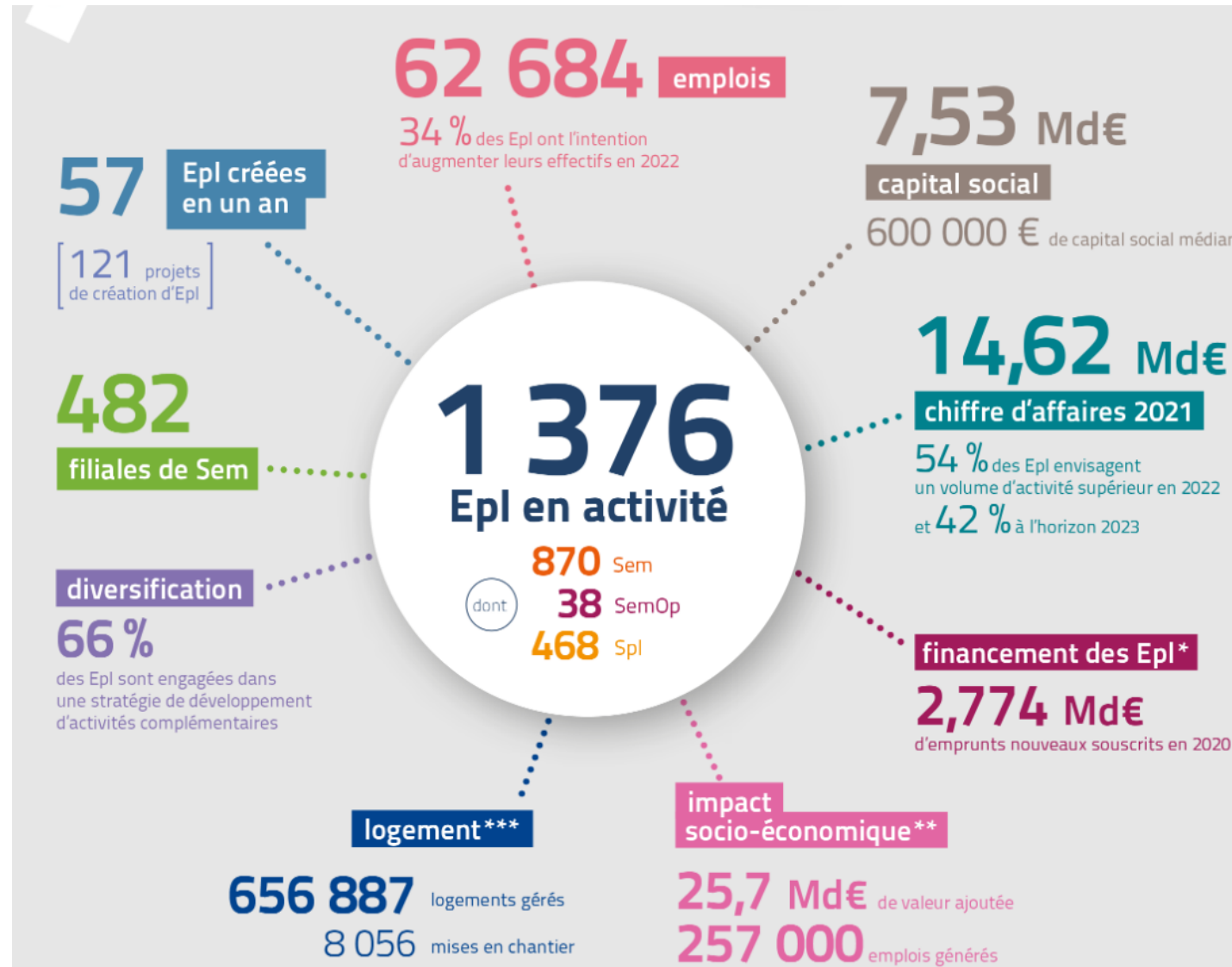
Une gamme complète, pour répondre à la diversité des besoins des élus



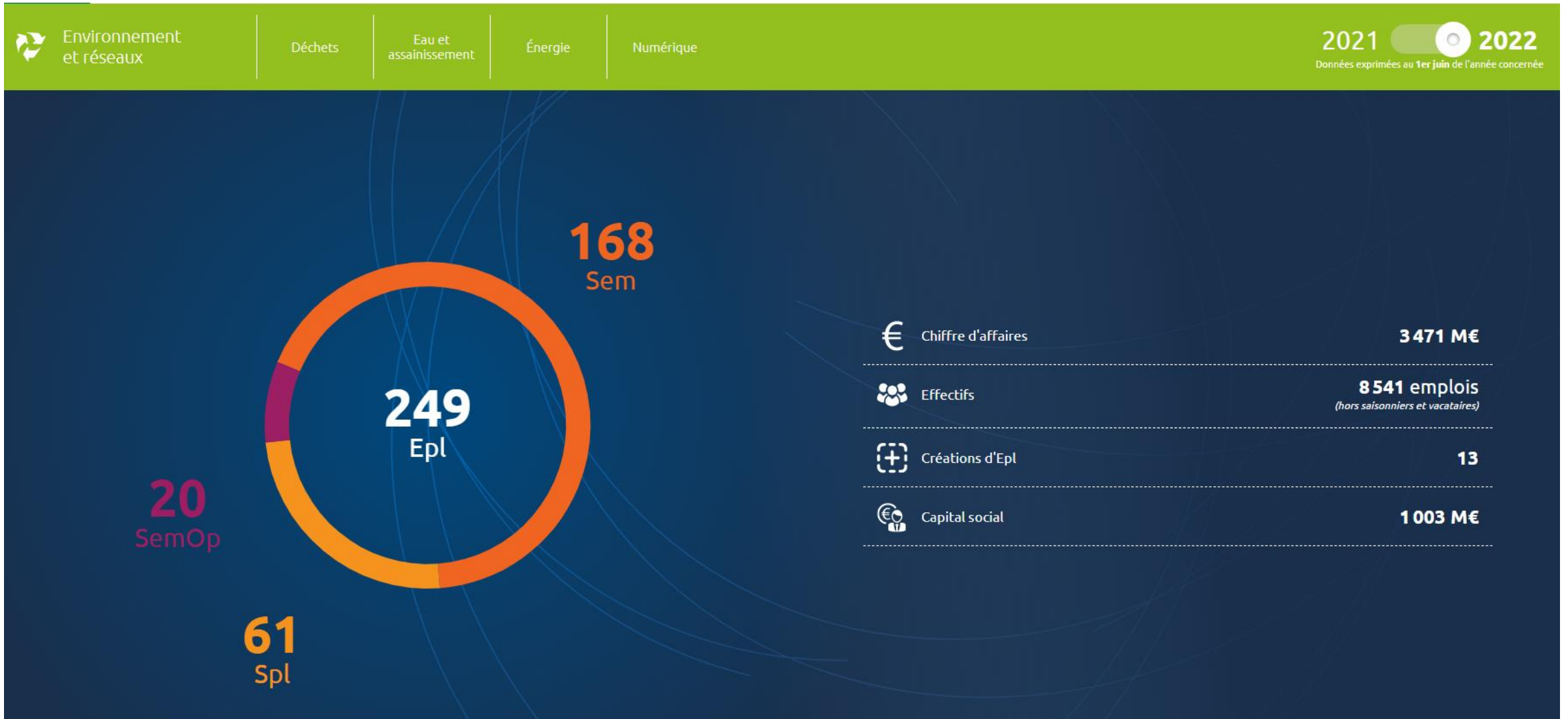
Pourquoi une Entreprise Publique Locale ?



Les Entreprises Publiques Locales, de quoi parlons nous ?



Les Entreprises Publiques Locales au cœur de la TEE



Une dynamique indéniable au sein des EPL

+21

Nombre d'EPL de production d'EnR immatriculées depuis 2019

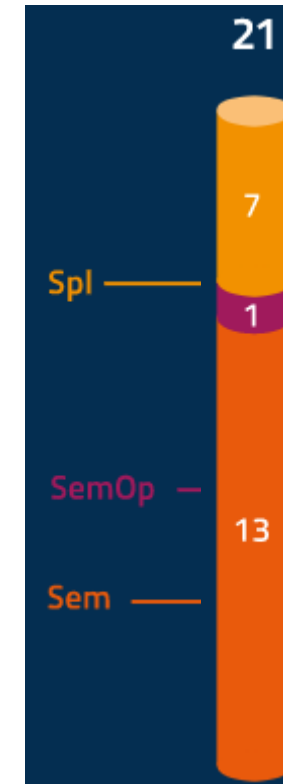
48,5

En M€, capitalisation des nouvelles structures depuis 2019

3

Nombre de SPL parmi les 70 EPL de production d'énergies

21 projets de création d'EPL « énergie » recensés par la FedEPL sur 121 projets en cours (soit 17 % des projets, - 8 % vs 2021)



La stratégie Banque des Territoires sur les EPL

IN : stratégie de conquête

Entrer au capital de SEM existantes ou de leurs filiales et de nouveaux opérateurs, accompagner le développement des SEMOp, financer par outils de quasi fonds propres les SPL.

ON : stratégie de confortation

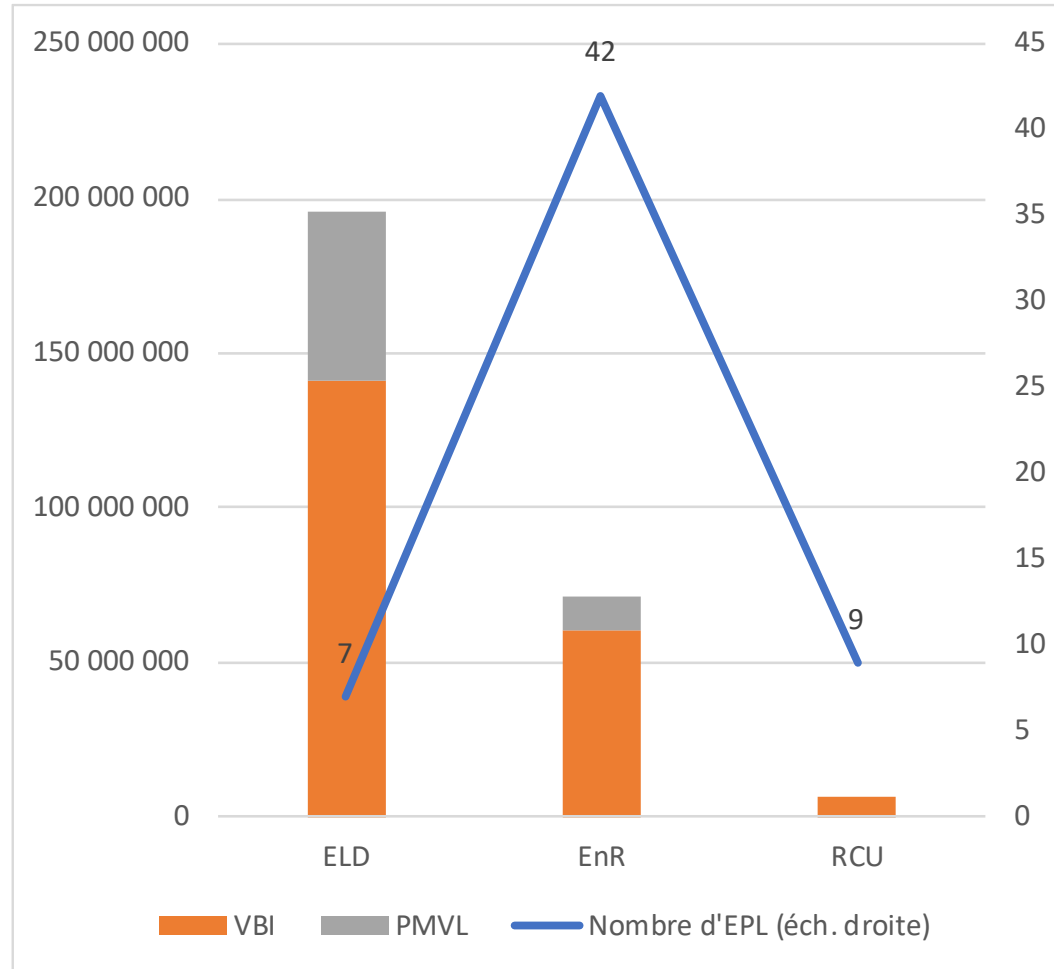
(Re)capitaliser les outils existants (SEM et filiales), renforcer notre positionnement dans les EPL clientes, intervenir de façon accrue, sur tous les territoires, appuyer la gouvernance.

→ Il est actuellement observé plusieurs SEM EnR dans ce cas.

OUT : stratégie de cession

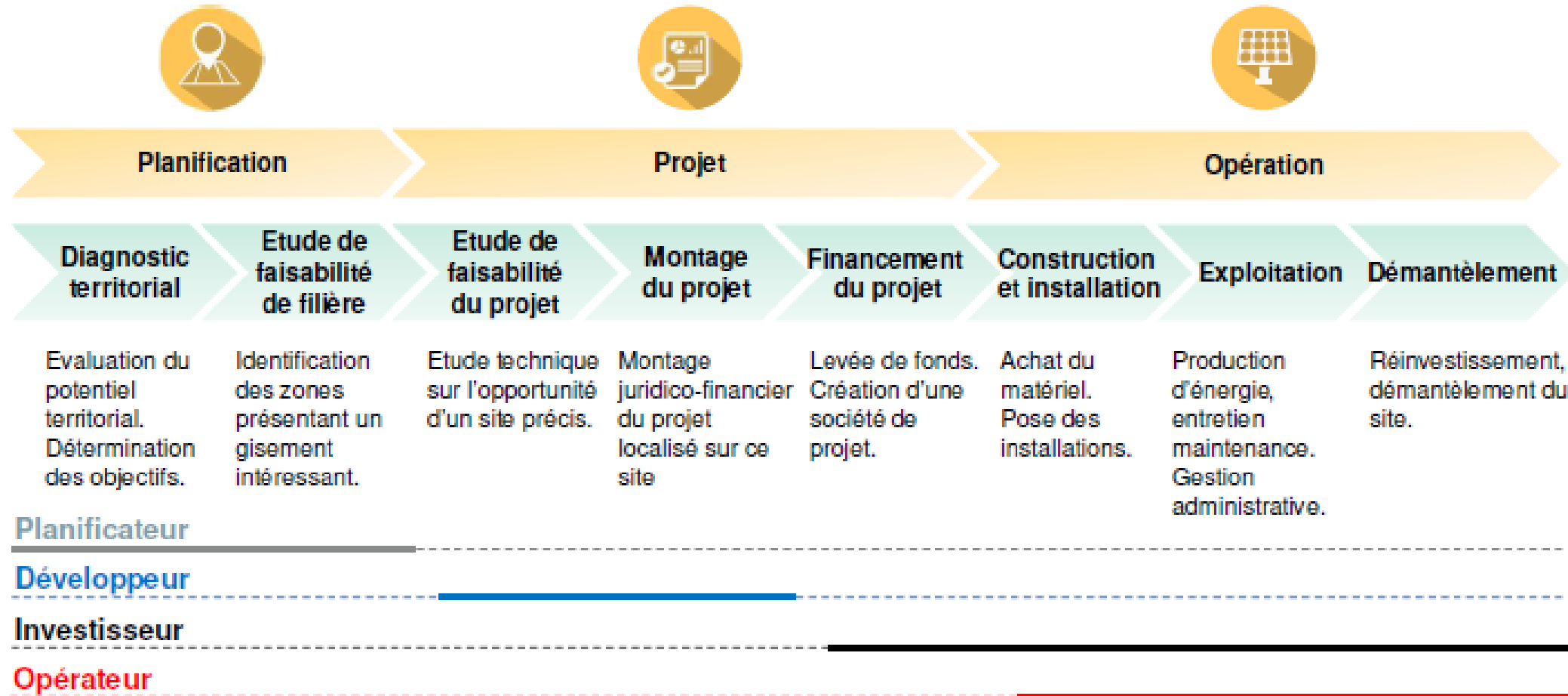
Sortie des participations où la présence de la Banque des territoires n'est pas/plus stratégique.

La Banque des Territoires investie dans près de 60 EPL dans le domaine de la TEE

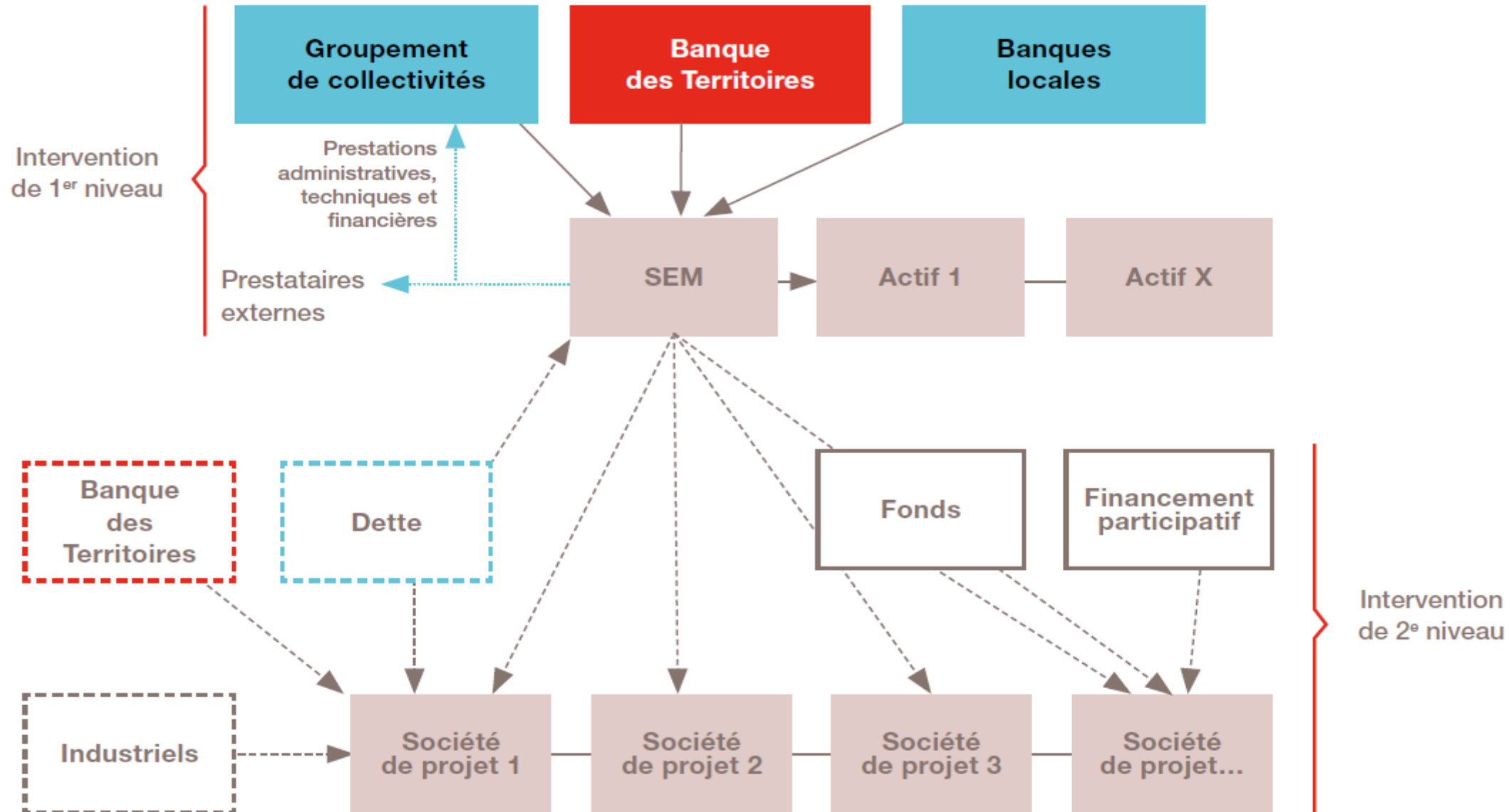


- Près de 60 EPL et filiales outils de SEM accompagnées dont 3 SEMOp (y compris des Entreprises Locales de Distribution).
- Valeur d'investissement de plus de 200 M€ et une plus-value latente d'environ 66 M€.
- Moyenne pondérée de détention autour de 18%.
- Plus de 40 SEM EnR, mais à peine 60 M€ de capitalisation
- 16 projets en vivier.

Les SEM EnR : un outil sur toute la chaîne de valeur



Une structuration recherchant les partenaires techniques et financiers



Dans les EnR : la SEM Terr'EnR



Terr'EnR est une Société d'Économie Mixte dédiée au financement participatif et citoyen d'énergies renouvelables sur le territoire de Vosges Centrales.



PHOTOVOLTAIQUE



ÉOLIEN



HYDROÉLECTRICITÉ



BIOMASSE



AUTRES ENR&R

« La société d'économie mixte Terr'EnR, véritable bras armé des collectivités, est une pièce maîtresse de la stratégie énergétique territoriale, qui vise une couverture des besoins par les énergies renouvelables à hauteur de 46% à l'horizon 2030 (contre 23% en 2015). » Michel Heinrich, Président du Conseil d'Administration de la SEM Terr'EnR

Dans les déchets : le choix du SYCTOM

C. Duprey (Syctom) : « Nous souhaitons renforcer la maîtrise publique de nos outils industriels »

Déchets Institutions 6 juin 2023

Alors que le Syctom, l'agence francilienne des déchets, a choisi de confier progressivement tous ses sites industriels à des Semop (sociétés d'économie mixte à opération unique), Corentin Duprey, son président, justifie ce choix.

« Cela permet au syndicat [...] d'être associé aux décisions d'exploitation les plus importantes comme le choix des dirigeants clés et des sous-traitants par exemple »

« Nous nous appuyerons certes sur l'expérience de l'opérateur privé, mais nous aurons aussi un meilleur accès à l'information stratégique et financière. »

« si le modèle ne se révélait pas aussi pertinent que nous le pensons ou ne répondait pas aux promesses, il ne s'agirait pas d'être dogmatique »

Et près de 250 autres exemples...



INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE

banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr